DEPARTEMENT de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO 2021/73

NOMBF Afférents au conseil	RES DE MEMBRES En Qui ont pris par à la délibération		
37	37	26	

Date de la convocation

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt et un et le mardi 30 novembre à 11h30

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Présents (18): Paule ALBERTINI — Vincent BRUSCHINI — Jérôme CAPPELLARO — Jean DOMINCI - Joseph GALLETTI — Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI — Maryline MASSONI - Jean François MATTEI — Alain MAZZONI — François MONTI — Anne Marie NATALI — Angèle NERI — José OLIVA — Pierre Antoine PASQUALINI — Jeanne Baptiste SAVELLI Charlotte TERRIGHI —

Pouvoirs (9): Maria GAROBY donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Christophe GRAZIANI donne pouvoir à Charlotte TERRIGHI – Charles MARCELLI donne pouvoir à José GALLETTI - Augustine GARIBALDI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI - Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI

Absents (10): Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN - Christelle CRUCIANI Patrick EIDEL GUIDICELLI - Fortuné FELICELLI - Ange LAMBERTI - Pierre NATALI - Georges RISTICONI-- Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Expérimentation de la collecte séparée des biodéchets- Demande de subvention

Monsieur Bernard GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le président expose aux membres du conseil communautaire que :

La réduction des tonnages d'Ordures Ménagères dédiés à l'enfouissement est un objectif stratégique pour les communautés de communes de Corse qui se voient contraintes d'améliorer leur performance en matière de tri sélectif, tout à la fois pour des raisons environnementales, financières et réglementaires (loi LTECV : diminution de 50% des déchets admis en installations de stockage d'ici 2025 par rapport à 2010/ loi AGEC : mise en place du tri à la source des biodéchets pour 95% du territoire d'ici fin 2023).

Les biodéchets sont une part importante du gisement des ordures ménagères et leur tri à la source avec une collecte séparée représente un enjeu considérable pour réduire les Ordures ménagères.

Acte rendu exécutoire,	
Après dépôt en Préfecture LE:	<u>.</u>
Et publication ou notific DU:	ation
. .	

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20211130-2021-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2021 Affichage : 06/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi, la Communauté de Communes a déjà mené une étude préalable sur les biodéchets en 2021 avec un bureau d'études AWIPLAN en lien avec le SYVADEC pour quantifier le gisement puis élaborer un plan d'action.

Parmi les pistes de plan d'action, il est préconisé de développer le Porte-à-Porte (PàP) sur le territoire. Ainsi, la Communauté de Communes du Marana Golo s'est positionné sur un appel à projet d'expérimentation de la collecte séparée des biodéchets de l'ADEME : il consiste à mettre en place la collecte en Porte à Porte des biodéchets sur un échantillon représentatif des habitats du territoire sur une durée d'un an pour se rendre compte des avantages et des inconvénients de ce système mais aussi de se faire une idée sur les coûts et d'adapter au mieux sa stratégie avant de le déployer à l'échelle du territoire avant fin 2023.

La collecte aura lieu majoritairement chez les particuliers pour les habitats pavillonnaires et collectifs sur des zones des 3 communes du territoire (Borgo, Lucciana et Biguglia), soit 6.26 % de la population du territoire pour les particuliers.

Enfin, en vue de poursuivre les actions déjà engagées par le territoire, il est aussi prévu d'étendre la collecte à 20 professionnels sur l'ensemble des 3 communes de Borgo, Biguglia et Lucciana.

L'acquisition du matériel de collecte des biodéchets et des supports de communication est estimée à 54 495.85 € TTC, soit 65 395.02€ TTC et pouvant être financé de la manière suivante :

Office de l'Environnement (OEC)	60%
ADEME	0070
Total Subventions	39 237 €
Part contributive de la Communauté de Communes pour le projet	26 158 €
Total	65 395 €

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cette étude.

Madame Charlotte TERRIGHI, membre de l'Office de l'environnement de la Corse quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement complémentaire suivant :

Office de l'Environnement (OEC)	
ADEME	60%
Total Subventions	39 237 €
Part contributive de la Communauté de Communes pour le projet	26 158 €
Total	65 395 €

Prend l'engagement de réaliser sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allégements qui lui seront accordés.

> Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures

> > Pour extrait certifié conforme

▲e Président IA GOLO

Le Président de la Communauté de Communes Marana-Golo

02B-200036499-20211130-2021-73-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/202 Affichage: 06/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Jean DOMINICI